

Compte-rendu du Conseil de l'Ecole Doctorale SLTC

Vendredi 14 décembre 2018

14h00 – 17h30

Campus ARTEM -ENSAD – salle 101

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV du Conseil du 04/09
- 2) Informations de la Directrice :
 - ✓ Statistiques de l'ED
 - ✓ Comité de suivi
 - ✓ Nouveau site
 - ✓ Journées doctorales
 - ✓ Reconduction du label CEDEFI
 - ✓ Répartition des contrats doctoraux
 - ✓ Aide de l'UL pour la mobilité internationale des doctorants
- 3) Constitution du bureau de l'ED
- 4) Avis sur la nomination d'une directrice adjointe
- 5) Politique financière de l'ED
- 6) Formations doctorales à l'UL
- 7) Questions diverses

- **Membres présents** : Cécile BERTRAND-DAGENBACH, Philippe NABONNAND, Marie-Laurence KNITTEL, Christophe FEYEL, Thomas RABEYRON, Christian BASTIEN, Lionel JACQUOT, Fabienne LEMETAYER, Vanessa BINET, Adrien GOBLOT, Vincent GRANATA, Marie-Noëlle DIVERCHY, Melissa MELO, Frédérique PEGUIRON, Patrick MENU, Thomas HUOT-MARCHAND

- **Membres absents « excusés »** : Marie-Laurence KIEFFER, Jérôme DINET, Henri-Louis GO

M. Christian DEBIZE, Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et de Design de Nancy (ENSAD) et Monsieur Thomas HUOT-MARCHAND, Directeur de l'Atelier Nationale de la Recherche Typographie (ANRT), ouvrent la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil de l'ED dans les murs de l'ENSAD et remercient Cécile BERTRAND-DAGENBACH d'avoir donné son accord pour que l'ANRT puisse intégrer l'ED. Monsieur DEBIZE rappelle que l'ENSAD est une école qui relève du Ministère de la Culture et que les formations qui y sont proposées sont labellisées par le Ministère et organisées en 3 cycles sur la base du schéma LMD. Ainsi, la toute première soutenance de l'ED SLTC en collaboration avec l'ANRT aura lieu le 20 décembre à l'ATILF.

Monsieur DEBIZE et Madame Cécile BERTRAND-DAGENBACH signent la convention de partenariat entre l'ED, l'ANRT et l'ENSAD officialisant ainsi cette nouvelle collaboration.

Cécile BERTRAND-DAGENBACH remercie à son tour l'équipe de l'ENSAD et indique aux membres du Conseil qu'ils peuvent dorénavant proposer des sujets de thèse en relation avec la typographie.

On procède tout d'abord à un tour de table pour présenter les nouveaux membres du conseil.

1) Approbation du PV du Conseil du 04/09

Cécile BERTRAND-DAGENBACH présente un extrait du relevé de décisions du dernier Conseil de l'ED qui avait pour but d'installer la nouvelle ED SLTC et l'élection de personnalités extérieures, des représentants BIATSS et de la directrice de l'ED. Vanessa BINET, nouvelle gestionnaire pédagogique de l'ED, remplacera Véronique LOSSEROY en tant que représentante des BIATSS. Le conseil approuve à l'unanimité ces décisions.

2) Informations diverses

- **Les statistiques 2017/2018 de l'ED :**

Cécile BERTRAND-DAGENBACH présente les statistiques 2017/2018 de l'ED :

- 221 doctorants de 65 nationalités différentes
- 33 thèses soutenues
- 32 % de financements dédiés
- 18.5 % de cotutelles (41)
- 21 abandons
- Durée moyenne de thèse de 52 mois

Elle souligne que les financements dédiés à la thèse sont trop peu nombreux. Généralement, c'est la grande difficulté des doctorants de SHS bien qu'il y ait du progrès. Le nombre de cotutelles est dans la bonne moyenne, par contre le point noir de l'ED concerne les abandons. Il y en a eu 21 l'année dernière. Cécile BERTRAND-DAGENBACH explique ce chiffre par le fait :

- qu'il y a trop de doctorants sans financement,
- que l'isolement des doctorants qui font leur thèse chez eux entraînent une déconnection avec le monde universitaire,
- que certains doctorants ne sont pas en mesure de rédiger une thèse

Il est important de dépister précocement les doctorants en difficulté afin d'avoir plus de chance de régler les problèmes et d'aboutir à la soutenance.

La durée moyenne des thèses quant à elle est bonne et en baisse par rapport aux années antérieures.

- **Les comités de suivi**

Cécile BERTRAND-DAGENBACH rappelle que l'arrêté du 25 mai 2016 sur le doctorat impose la tenue d'un comité de suivi avant la réinscription en 3^{ème} année. Ils sont dorénavant fortement recommandés dès la 1^{ère} année de thèse. Ces comités sont utiles car c'est le moment de faire un point sur la thèse, de suivre les travaux du doctorant, d'avoir l'avis des membres du comité et aussi pouvoir sauver des thèses. Le comité de suivi peut-être également un outil de prévention des abandons.

Christian BASTIEN indique qu'il faudrait arrêter de multiplier les rapports car les doctorants sont amenés pour diverses raisons à en rédiger. Philippe NABONNAND précise que chaque bureaucratie demande un rapport. C'est à eux de se coordonner. Un rapport par an et un seul.

Christian BASTIEN ajoute que la souffrance de certains doctorants est détectée par les associations de doctorants et non par les comités de suivi ou les laboratoires. Cécile BERTRAND-DAGENBACH pense que faire le point sur la thèse ne peut pas nuire au doctorant bien au contraire et précise que la souffrance des doctorants ne remonte pas uniquement par les associations mais également directement auprès d'elle. Quoiqu'il en soit le comité de suivi étant inscrit dans la loi, l'ED doit s'y conformer.

Marie-Noëlle DIVERCHY demande à ce que le rapport d'étape soit le document du comité de suivi. Marie-Laurence KNITTEL ajoute qu'on devrait rassembler ces documents en un seul et il devra être à jour.

Philippe NABONNAND évoque la discrimination vis-à-vis des doctorants hors UE en référence à l'ensemble des mesures du nouveau dispositif «Bienvenue en France » annoncé par le ministre le 10 décembre dernier avec l'augmentation des droits d'inscription des doctorants étrangers. Cécile BERTRAND-DAGENBACH propose de faire remonter au CLED le mécontentement des collègues de l'ED à ce sujet.

En complément, Patrick MENU indique que les collèges doctoraux régionaux se sont positionnés contre cette loi car les doctorants étrangers sont le rayonnement de la France et la richesse des laboratoires.

- **Site internet**

Cécile BERTRAND-DAGENBACH présente le nouveau site internet dédié au doctorat : <http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr>

- **Journées doctorales 2019**

Cécile BERTRAND-DAGENBACH présente les événements de l'ED pour l'année 2019 :

- **Journée Doctorale Grand-Est** : 24 avril probablement sur le campus Artem à Nancy.

La journée scientifique débutera par une conférence plénière. David BOURGUIGNON, enseignant-chercheur à l'UL avait fait la conférence en 2018. Cette année c'est un professeur de Strasbourg qui ouvrira la journée.

Les doctorants présenteront leurs recherches et travailleront sous forme d'ateliers.

Philippe NABONNAND remarque qu'il n'y a que l'ED SLTC incluse dans ce projet et il serait bon que les autres ED de l'UL s'intègrent également. Cécile BERTRAND-DAGENBACH répond que l'ED Humanités Nouvelles Fernand Braudel a été sollicitée. Pour l'instant, un doctorant de cette école est dans le comité d'organisation.

- **Journée scientifique de l'ED aura lieu à Metz.**

Durant cette journée, les doctorants de 3^{ème} année devront présenteront leurs travaux sous forme de posters.

- ✓ **Label CDEFI**

Cécile BERTRAND-DAGENBACH rappelle l'existence du label CDEFI. Ce label permet aux doctorants de valoriser leurs parcours en entreprise et/ou de découvrir le monde de l'entreprise.

Ce dispositif a été présenté aux doctorants de 1^{ère} année lors de la journée de rentrée. Lisa Jeanson (Lisa.Jeanson@univ-lorraine.fr) et Clémence LEBRE (clemence.lebre@gmail.com) sont les doctorantes référentes de l'ED pour ce label.

- ✓ **Aide à la mobilité internationale**

Cécile BERTRAND-DAGENBACH informe que la cellule LUE va débloquer 250 000 euros pour la mobilité sortante pour des séjours de longue durée excepté les cotutelles.

Christian Bastien demande s'il y a déjà des informations concernant la répartition des contrats doctoraux. Cécile BERTRAND-DAGENBACH explique que pour l'instant, la répartition des contacts doctoraux n'est pas finalisée mais la répartition échappe à l'ED et revient aux pôles et les membres des pôles sont les directeurs de laboratoire.

3) Constitution du bureau de l'ED

Il faut constituer un nouveau bureau. Cécile BERTRAND-DAGENBACH rappelle que l'ancien bureau correspondait à la configuration de l'ED Stanislas:

Cécile BERTRAND-DAGENBACH attend du bureau qu'il travaille sur les nombreux chantiers en cours, Une doctorante doit y faire partie. Christian BASTIEN, Lionel JACQUOT, Marie-Laurence KNITTEL, Jérôme DINET, Melissa MOREIRA-MELO feront partie du nouveau bureau. Le conseil approuve à l'unanimité la composition du nouveau bureau.

4) Avis sur la nomination d'une directrice adjointe

Cécile BERTRAND-DAGENBACH rappelle qu'elle était directrice adjointe de 2013 à 2016 et maintenant qu'elle est seule alors que les missions ont fortement augmentés. Elle souhaite qu'une directrice-adjointe puisse l'assister. Anne-Marie CHABROLLE-CERRETINI, professeure de linguistique à l'ATILF est intéressée par la fonction. Cécile BERTRAND-DAGENBACH lui donne la parole pour se présenter et exposer les raisons pour lesquelles elle souhaite s'investir dans l'ED. Après sa présentation, Anne-Marie CHABROLLE-CERRETINI sort de la pièce afin que le conseil puisse procéder au vote. Anne-Marie CHABROLLE-CERRETINI est élue directrice adjointe de l'ED à l'unanimité.

Philippe NABONNAND demande à ce que pour les prochains votes, le vote à bulletin secret soit systématique.

5) Budget de l'ED

Cécile BERTRAND-DAGENBACH fait un constat de la gestion du budget 2018 avec un déficit de 14 000 € dû à des demandes de remboursements aux laboratoires intervenant trop tardivement (deux ans après) et à des frais de financements de jurys de thèse et d'impression des mémoires de thèse disproportionnés par rapport au budget global de l'ED. Tout ceci amène Cécile BERTRAND-DAGENBACH à devoir prendre de nouvelles mesures financières à compter du 1^{er} janvier 2019. L'ED aidera les doctorants de la façon suivante :

- Aide à la mobilité de 500 € par doctorant et par an
- 300 € par soutenance de thèse
- Impression de 3 mémoires de thèse

Ces mesures, bien que nécessaires, ont fait réagir les membres des laboratoires car elles vont impacter négativement leur budget. Fabienne LEMETAYER constate la dégradation des conditions d'accueil membres externes des jurys en raison du manque d'argent (déplacements et restauration). C'est l'image de l'UL qui en souffre.

Philippe NABONNAND ajoute que l'aide de l'ED ne change pas grand-chose car il sait qu'accueillir un jury coûte cher mais il ne comprend pas le double discours de l'université qui, d'un côté encourage à se tourner vers l'international mais de l'autre côté sans politique budgétaire en ce sens. Lionel Jacquot approuve cela. En ce qui concerne les européens, on profite de leur passage en France pour les inviter dans un jury pour les américains par exemple, c'est beaucoup plus difficile. On rogne toujours sur les budgets des laboratoires. Ils paient maintenant les comités de sélection mais le budget ne suit pas.

Cécile BERTRAND-DAGENBACH comprend tout à fait les difficultés mais rappelle que le budget d'une ED n'est malheureusement pas extensible. Toutefois, elle va faire en sorte de réduire les coûts notamment ceux des formations en les faisant basculer vers les formations transverses payé afin d'alléger le budget. L'excédent pourra être reversé au profit des doctorants et ou laboratoires à petit budget. Elle ajoute également que si jamais le budget d'un poste n'est pas épuisé, elle le basculera sur un autre. Elle propose de faire le point sur le budget à chaque conseil de l'ED.

Patrick MENU intervient pour faire un historique de l'uniformisation des ED. Il explique qu'afin de ne pas pénaliser les SHS, leur budget a été augmenté d'office. Il faut que les laboratoires trouvent d'autres sources de financement. Christian BASTIEN signale que les CIFRE sont une bonne source de financement. En effet, son laboratoire touche 15 000 € par an par thèse. Cela bénéficie au doctorant mais également aux autres membres de son laboratoire.

Marie-Noëlle DIVERCHY demande à ce que les doctorants reçoivent des cartes d'impression. Malheureusement l'ED n'a pas le financement nécessaire. A la fin de l'année, en fonction du budget on pourra peut-être répondre à cette demande.

En ce qui concerne l'aide à la mobilité, Cécile BERTRAND-DAGENBACH propose 3 campagnes par an. Lionel JACQUOT pense que 2 campagnes sont suffisantes car le travail administratif demandé est important. Aussi, les membres du Conseil sont favorables à cette aide à la mobilité par tranche de 2 campagnes.

Le conseil approuve ces nouvelles règles de gestion.

Monsieur Christophe FEYEL quitte la séance à 16h.

6) Les formations

Cécile BERTRAND-DAGENBACH introduit la nouvelle politique de formation doctorale à l'UL avec notamment le groupe de travail « formation ». Mounir Tarek, ancien directeur de l'ED SESAMES et élu coordinateur du CLED supervise cette politique.

La nouvelle offre de formation qui concerne les doctorants des 8 ED de l'UL se décline en 3 items : Valorisation scientifique, accompagnement de la thèse et la préparation à l'après-thèse. Les doctorants devront valider 30 crédits. L'item « préparation à l'après-thèse » est automatiquement validé pour les doctorants salariés.

Ce nouveau schéma sera appliqué à partir du 1^{er} janvier 2019 pour les doctorants de 1^{ère} année.

Les doctorants élus de l'ED ne sont pas satisfaits de ce schéma. Vincent GRANATA pense qu'il ne prend pas en compte les situations des doctorants (doctorants salariés par exemple). Marie-Noëlle DIVERCHY annonce que le catalogue de formation de l'ED n'est pas pertinent et qu'un doctorant est assez « grand » pour choisir lui-même ses formations. Le nombre d'heures demandées est trop conséquent alors que le plus important c'est la thèse. Une longue discussion entre les membres du Conseil s'ensuit. Patrick Menu intervient en expliquant que le but de ces formations est d'ouvrir à d'autre horizon que la thèse. L'idée est de valoriser tout ce que fait le doctorant et d'harmoniser les formations transverses quelle que soit l'ED d'appartenance. Il ajoute qu'en SHS il y a énormément de formations proposées contrairement aux sciences dures.

Philippe NABONNAND, Lionel JACQUOT et Thomas RABEYRON citent des exemples de leurs doctorants qui ne peuvent suivre les formations pour des raisons d'éloignement géographique et se demandent comment ils arriveront à satisfaire ces nouvelles exigences.

Cécile BERTRAND-DAGENBACH leur explique qu'elle accepte les formations suivies dans d'autres université de France ou à l'étranger. Pour cela, le doctorant devra apporter des attestations de participation. Elle ajoute que tout ce qui est susceptible d'être valorisé par les doctorants le sera sur présentation de justificatifs.

Globalement, le conseil réclame que le schéma de formation du CLED soit beaucoup plus explicité afin que les doctorants s'y retrouvent. Cécile BERTRAND-DAGENBACH prend en compte les remarques de chacun et reviendra vers le conseil avec un schéma plus détaillé.

Marie-Laurence KNITTEL quitte la séance à 16h30.

Patrick MENU explique que lorsque l'information générale sera sur le site, chaque ED donnera ses spécificités. Il précise qu'il ne faut pas considérer ces mesures comme négatives. Le doctorat est un diplôme, il faut le préparer et les formations sont faites pour y aider.

Enfin, Cécile BERTRAND-DAGENBACH rappelle aux doctorants que s'ils veulent défendre leurs opinions, ils doivent se rendre aux réunions du CLED car ce schéma a été travaillé en amont.

7) Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

Cécile BERTRAND-DAGENBACH remercie les membres et indique que le prochain conseil aura lieu vers février - mars 2019. Thomas HUOT-MARCHAND, Directeur de l'ANRT invite les membres au cocktail et propose de faire visiter ses locaux. La séance est levée à 17h15.